Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-262200744-20260922-87_2026-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-BRIEUC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 à 18h00

Date de la convocation :
07/09/2026

Nombre d'administrateurs en exercice :
Mr le Président + 16 Administrateurs

• **Présents à l'ouverture :**
14

• **Ayant donné procuration :**
2

Transmission en Préfecture le :

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-six à 18h00, le mardi 22 septembre, le Conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Président du CCAS .

Membres présents :

Mmes LEMAITRE, CONIN, AMOSSÉ-MEVEL, LE DU, AKTAS, GICQUEL, ILIOU, DE BARACÉ

MM. GUILLOU, CROGUENNEC, LE HINGRAT, BOULDÉ, HENRY, LEWDEN .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BONNOT donne pouvoir à Mme LEMAITRE .

Mme LE FAUCHEUR donne pouvoir à Mme CONIN .

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. SOULAS.

Secrétaire de séance :

Mme Nolwenn LE BRETON Directrice par intérim du CCAS .

DÉLIBÉRATION N°20
RAPPORTEUR : Mme LEMAITRE

Composition du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD Le Prévallon à l'issue des élections du 19 janvier 2026

Conformément aux dispositions applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, un Conseil de Vie Sociale (CVS) est institué afin de favoriser la participation des personnes accompagnées, de leurs représentants et des autres parties prenantes à la vie et au fonctionnement de l'établissement.

Des élections ont été organisées le 19 janvier 2026 afin de renouveler les représentants au sein du Conseil de la Vie Sociale (CVS) de l'EHPAD Le Prévallon en l'application du décret

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-262200744-20260922-87_2026-DE

n°2022-688 du 25 avril 2022 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et le 26 mai 2026 lors de la séance du Conseil d'Administration en l'application de l'article L 311-6 du CASF.

Le scrutin concernait trois collèges : **le collège des familles, le collège du personnel et le collège des résidents**.

La présente note a pour objet de présenter au Conseil d'administration du CCAS les résultats de ces élections et la composition du CVS qui en découle, pour une durée de 3 ans.

1. Résultats du collège des familles

Pour le collège des familles, **1 représentant titulaire et 1 suppléant** étaient à élire.

Sur **63 électeurs inscrits**, 24 votants ont été constatés. Après prise en compte des bulletins concernés, **23 suffrages exprimés** ont été retenus.

Les deux candidats ont obtenu le même nombre de suffrages, après échange entre les deux candidats il est acté :

- **Nadine LECOQ-HELLOCO : 23 voix**
- **Dominique LE LAOUENAN : 23 voix**

2. Résultats du collège du personnel

Pour le collège du personnel, **1 représentant titulaire et 1 suppléant** étaient à élire.

Sur **46 électeurs inscrits**, 9 votants ont été constatés. Le nombre de suffrages exprimés s'élève à **9**.

Les résultats sont les suivants :

- **Habiba MAZ : 9 voix**
- **Aurélie CHARLES : 8 voix**

3. Résultats du collège des résidents

Pour le collège des résidents, **2 représentants titulaires et 2 suppléants** étaient à élire.

Sur **63 électeurs inscrits**, 18 votants ont été constatés. Le nombre de suffrages exprimés s'élève à **18**.

Les candidats ont obtenu les résultats suivants, après échange entre les candidats, il est acté :

- **Eugène GAUTHIER : 18 voix**
- **Adrienne PHILIPPE : 18 voix**
- **Jeannette BAULES : 17 voix**
- **Monique JANOIS : 13 voix**

4. Composition du Conseil de la Vie Sociale

Au regard des résultats communiqués, la composition issue du scrutin est la suivante :

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-262200744-20260922-87_2026-DE

COLLÈGE	REPRÉSENTANT TITULAIRE	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Familles	Mme Nadine LECOQ-HELLOCO	Mme Dominique LAOUENAN
Personnel	Mme Habiba MAZ	Mme Aurélie CHARLES
Résident	M. Eugène GAUTHIER Mme Adrienne PHILIPPE	Mme Jeannette BAULES Mme Monique JANOIS

5. Représentant du CCAS / de l'organisme gestionnaire

Mme Joëlle CONIN : titulaire

Mme Cigdem AKTAS : suppléante

La directrice de l'établissement

Le médecin coordonnateur

L'IDEC de l'établissement

Sur la base des éléments ci-dessus présentés,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration,

Présents : 14 Pouvoirs : 2 Total : 16 Exprimés : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote adopté à l'unanimité.

DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE des résultats des élections** du Conseil de la Vie Sociale de l'EPHAD Le Prévallon, organisées le 19 janvier 2026 ;
- **DE PRENDRE CONNAISSANCE de la nouvelle composition du CVS** telle que présentée dans la présente note ;
- **DE PRENDRE ACTE de la mise en place** de cette nouvelle instance pour la durée du mandat prévu par les dispositions applicables.

SAINT-BRIEUC Centre Communal D'Action Sociale Côtes d'Armor

Victor BONNOT

Président du CCAS
Maire de Saint-Brieuc
Vice-Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération